

UN JARDIN ENTRETENU

AMÉLIORE VOTRE CADRE DE VIE ET PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ



Pour se détendre, recevoir, voire travailler, un jardin contribue à notre bien-être. Le jardin étant souvent considéré comme une pièce supplémentaire. D'où ce besoin de soigner son extérieur au même titre que son intérieur.

Comment réussir l'entretien et la pérennité de son jardin ?

Faire intervenir une entreprise de services à la personne pour entretenir votre jardin permet de s'assurer d'un travail professionnel, en toute légalité et en bénéficiant d'un [crédit d'impôt](#).

En services à la personne, une entreprise du paysage peut effectuer des « petits travaux de jardinage » comme par exemple : tonte de la pelouse, ramassage des feuilles, taille des haies...

→ Favoriser le bien-être

Les espaces verts apaisent, procurent un sentiment de bien-être et ont un impact positif sur la santé, le lien social et aussi la convivialité.

→ Protéger l'environnement

Le jardin est un espace privilégié pour prendre en considération la biodiversité, agir plus efficacement en faveur de sa préservation et tendre vers l'utilisation de produits et techniques respectueux de l'environnement.

→ Valoriser son bien immobilier

La présence d'aménagements paysagers entretenus constitue une réelle valeur ajoutée pour tout bâtiment.



Depuis le 1^{er} juillet 2022, les traitements de synthèse sont interdits dans les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément. Vous pouvez devenir acteur de la biodiversité : faites appel à un professionnel du paysage pour mettre en place les techniques alternatives adaptées à vos espaces.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE
www.lesentreprisesdupaysage.fr

chaque
jardin
compte

UN JARDIN ENTRETENU AMÉLIORE VOTRE CADRE DE VIE ET PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ



COMMENT RÉUSSIR SON PROJET ?

- **Bien identifier ses besoins, ses envies** dans le but d'entretenir un jardin écoresponsable en lien avec son cadre et son mode de vie.
- Déterminer ce que l'on souhaite déléguer, pour être soulagé de certaines tâches (taille des haies par exemple), ou simplement pour **laisser faire des professionnels formés**.
- **Se faire accompagner par des professionnels tout au long de l'année**.

Exemples de questions à se poser :

- Quelles sont les solutions pour intégrer la biodiversité ?
- Comment sont gérés les déchets ?
- Quelles sont les contraintes de calendrier, liées à la spécificité du travail avec du végétal tout en respectant votre planning de présence (exemple : résidence secondaire) ?

- Par la réflexion sur le **coût global et sur les bénéfices immédiats** pour un investissement à long terme répondant aux préoccupations actuelles.

→ FAÎTES APPEL À UN PROFESSIONNEL :

une entreprise déclarée « services à la personne » pour vos petits travaux de jardinage : un travail bien fait et des conseils de pros. Rien que des avantages : qualité, tranquillité et démarches administratives simplifiées

Confiez l'entretien du jardin de votre résidence principale ou de votre résidence secondaire à un professionnel du paysage déclaré, plutôt qu'à un prestataire généraliste.

Il n'est pas nécessaire d'être équipé ! L'entreprise déclarée intervient à votre domicile avec son matériel professionnel, aux normes en vigueur, dans le respect des réglementations locales.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Les points incontournables

- ✓ **Promouvoir l'emploi local** et des collaborateurs proches de leurs clients.
- ✓ Savoir à quel moment et comment **tailler les végétaux**.
- ✓ **Prendre en charge le broyage des végétaux ou leur évacuation**.
- ✓ Tenir compte des **qualités naturelles des végétaux**.
- ✓ Tenir compte des essences pour **limiter l'arrosage et la destruction des sols**.
- ✓ **Recourir aux méthodes alternatives** et à la gestion différenciée de l'entretien (oublier le « zéro défaut ») en portant un regard nouveau sur son jardin pour l'amélioration constante de la biodiversité.

Les points de vigilance à prévoir

- ✓ Effectuer un état des lieux initial.
- ✓ Mesurer l'impact du projet par rapport à la biodiversité.
- ✓ Contrôler la bonne exécution des travaux d'entretien.



Votre Entreprise du Paysage :

SARL BRUNET AIDE AU JARDIN
33, rue des Landes – ZI République 3
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 49 95
SIRET 828 802 811 00015 - Numéro d'agrément : SAP828882811